



# OSBIE

RAPPORT ANNUEL

# 2010

FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES  
CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO



## NOTRE VISION

Évoluer de manière à répondre le mieux possible aux besoins des membres.

## NOTRE MISSION

Travailler de concert avec nos membres afin que ceux-ci bénéficient de services d'assurance à valeur ajoutée et de primes stables.



## ÉNONCÉS DES VALEURS

### PERSONNES

Attirer les personnes ayant les compétences voulues, les intégrer à notre équipe et veiller à leur formation et à leur développement professionnel, de manière à pouvoir assurer l'excellence de nos services, maintenir notre position de chef de file et favoriser l'information.

### ADAPTATION

Être en mesure de fournir les couvertures d'assurance nécessaires et adapter nos produits et services afin de répondre aux besoins en constante évolution de nos membres.

### PRÉVENTION

Se distinguer en fournissant des produits et des services de gestion des risques à nos membres.

### APPARTENANCE

Promouvoir et partager les avantages offerts aux membres.

### RESPONSABILITÉ

Agir en bon citoyen en faisant preuve d'un grand sens de l'éthique dans nos actions et en assurant une gouvernance d'entreprise éclairée.

# FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO CONSEIL D'ADMINISTRATION 2010



*Dean Carrie*  
NORD OUEST



*Michel Paulin*  
NORTH EST / PRÉS.



*Cathy Modesto*  
MOYEN NORD



*Diane Cayen-Arnold*  
MOYEN NORD



*Michael Clarke*  
EST



*Gord Greffe*  
EST



*Ed Hodgins*  
COR



*Lynn Schaule*  
COR



*Penny Allen*  
OUEST / VICE-PRÉS.



*Gerry Thuss*  
OUEST



*Françoise Fournier*  
CENTRE

## RAPPORT DU PRÉSIDENT

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous faire part des résultats de la 24<sup>e</sup> année d'activités d'OSBIE. Notre organisme, détenu et dirigé par des conseils scolaires, a encore une fois connu une année très prospère en 2010.



En 2010, OSBIE a enregistré un revenu net de 6,76 millions de dollars, grâce à des résultats favorables sur le plan des sinistres et à une amélioration du revenu de placement. Il s'agit là d'un rendement exceptionnel pour un organisme à but non lucratif, qui a permis au conseil d'administration d'approuver l'augmentation de la limite de garantie à 24 millions de dollars qui offre aux membres une meilleure protection en ces temps où les litiges sont fréquents, ainsi que de consolider le fonds de garantie. Au cours des six dernières années, un montant total de 15 587 000 \$ a été remboursé aux membres.

Outre l'assurance responsabilité des conseils scolaires et l'assurance accident pour les membres des conseils scolaires et les cadres nommés (introduite en 2007), OSBIE a réussi à promouvoir son nouveau programme d'assurance destiné aux utilisateurs d'installations scolaires, qui a enregistré une forte croissance en 2010. Par ailleurs, le sondage auprès des membres continue à donner d'excellents résultats, en plus de permettre de recueillir des données constructives pour améliorer les services offerts aux conseils scolaires membres. Enfin, OSBIE assure maintenant 32 coentreprises, dont quatre sont de nouveaux membres en 2010.

En ce qui concerne les activités du conseil d'administration, soulignons que le Comité de gouvernance a poursuivi ses travaux sur l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique de gouvernance complet et adapté à un organisme en croissance de plus en plus complexe. Le Comité de vérification a aussi tenu des réunions trimestrielles pour s'acquitter de son mandat à l'égard des questions relatives aux finances et à la réglementation.

### Le conseil d'administration a en outre accompli ce qui suit en 2010 :

- Examen des résultats du Plan stratégique de 2010 et du Plan opérationnel de 2011;
- Approbation du budget de 2011;
- Approbation de la Stratégie de financement des primes de 2011 et de l'augmentation de la limite de garantie;
- Examen des dispositions de réassurance pour chaque branche d'assurance;
- Examen des frontières régionales à la suite de l'opération de consolidation des administrations scolaires;
- Évaluation du rendement du chef de la direction en 2010;
- Examen et approbation de la stratégie et des lignes directrices en matière de placements;
- Examen de la planification de la relève pour le poste de chef de la direction et pour tous les postes de directeurs de service.

Cette année, OSBIE a en outre accueilli deux nouveaux administrateurs, soit Gerry Thus, du Huron-Perth CDSB, et Lynn Schaule, du Dufferin Peel CDSB, qui sont passés par le processus d'accueil et sont maintenant des membres actifs du conseil d'administration.

En terminant, j'aimerais exprimer ma sincère reconnaissance aux employés d'OSBIE qui, sous le leadership de notre chef de la direction, Jim Sami, continuent à produire des résultats financiers et opérationnels solides et à fournir un excellent service aux conseils scolaires membres. Je voudrais aussi remercier mes collègues du conseil d'administration pour leurs contributions, leurs idées et leurs conseils en 2010.

Je tiens aussi à remercier les soixante et onze (71) conseils scolaires membres pour leur appui. À l'aube du 25<sup>e</sup> anniversaire d'OSBIE, nous avons de quoi être fiers de notre réalisation collective!

*Michel Paulin*  
PRÉSIDENT

## RAPPORT DU CHEF DE LA DIRECTION

Au nom d'OSBIE, j'ai l'immense plaisir de vous faire part des faits saillants de nos résultats annuels. L'exercice qui vient de se terminer a été couronné de succès en ce qui concerne nos résultats financiers et opérationnels. Notre organisme a enregistré un bénéfice net de souscription dans tous les secteurs d'activité.

Outre ce bénéfice de souscription, le volet placements de nos activités a aussi connu un rendement intéressant, et la valeur globale de notre portefeuille s'est grandement appréciée.

Sur le plan financier global, ces résultats représentent une augmentation d'un peu plus de 12 millions de dollars du fonds, soit une hausse de 26 % de la valeur des membres (titres) au sein de l'organisme.

Ces solides résultats financiers ont permis au conseil d'administration d'approuver la recommandation de la direction concernant le relèvement de la limite de garantie à 24 millions de dollars, afin d'offrir une meilleure protection à nos membres.

Nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre Plan stratégique à long terme et réussi à faire croître les branches d'assurance additionnelles que nous avons introduites; nous profitons de l'occasion pour remercier nos membres de l'appui qu'ils ont manifesté à l'endroit de ces nouvelles branches d'assurance.

Même si les résultats financiers sont importants pour nous, ce qui nous procure le plus de satisfaction demeure la qualité des services que nous offrons à nos membres. Les résultats du sondage annuel montrent que les membres non seulement continuent à faire confiance à OSBIE, mais se disent aussi très satisfaits de tous nos services. Les commentaires recueillis dans le cadre des sondages auprès des membres nous sont très utiles pour l'élaboration de nos stratégies en matière de souscription et de la gestion des risques.

Je tiens à remercier sincèrement les membres de notre conseil d'administration pour leur appui indéfectible à OSBIE et pour les conseils, l'aide et le soutien qu'ils m'ont prodigués tout le long de l'année.

Le personnel d'OSBIE constitue notre actif le plus précieux, et je suis profondément reconnaissant à notre équipe de direction et à notre personnel, qui ont adopté une culture axée sur l'amélioration continue.

Des initiatives stimulantes nous attendent en 2011, grâce auxquelles nous pourrons continuer d'offrir à nos membres des solutions et services novateurs de qualité supérieure pour répondre à l'évolution de leurs besoins en matière d'assurance et de la gestion des risques.

*Jim H. Sami*  
CHEF DE LA DIRECTION



## RAPPORT DES AUDITEURS

### Aux souscripteurs du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010, et les états des résultats, du résultat étendu, du fonds de garantie et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne du Fonds portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les présents états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



**Comptables agréés, experts-comptables autorisés**

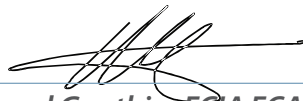
Toronto, Canada

Le 18 février 2011

## RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ

### Aux membres du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario au 31 décembre 2010 et sa variation dans l'état des résultats de l'exercice terminé à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées. À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



**Richard Gauthier FCIA FCAS MAAA**

Toronto, Ontario

Le 11 février 2011

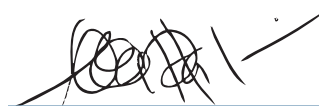
# BILAN

31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	2010	2009
<b>ACTIF</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 549 375 \$	21 287 437 \$
Placements (note 3)	152 238 892	143 777 588
Revenu de placement à recevoir	1 298 700	1 299 858
Cession de réassurance payée d'avance	440 000	440 000
Charges payées d'avance	30 000	34 301
Primes à recevoir et débiteurs	34 809	2 898
Montants à recouvrer au titre de la réassurance (note 6)	583 148	1 748 001
Récupération et subrogation à recouvrer	6 451 811	5 450 557
Immobilisations (note 4)	417 519	452 235
	192 044 254 \$	174 492 875 \$
<b>PASSIF ET FONDS DE GARANTIE</b>		
<b>Passif</b>		
Provisions pour sinistres (note 6)	103 643 936 \$	101 214 816 \$
Primes reçues par anticipation	28 025 414	25 346 942
Créditeurs et charges à payer	1 362 125	1 259 745
Taxe de vente à payer	1 816 721	1 439 118
Primes en fiducie	10 558	62 409
	134 858 754	129 323 030
<b>Fonds de garantie (note 10)</b>		
Réserves obligatoires selon la Commission des services financiers de l'Ontario	50 000	50 000
Fonds de garantie supplémentaires	49 245 920	42 485 985
Cumul des autres éléments du résultat étendu	7 889 580	2 633 860
	57 185 500	45 169 845
Engagements (note 11)		
	192 044 254 \$	174 492 875 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



président



vice-présidente

## ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	2010	2009
<b>Produits</b>		
Primes brutes acquises	35 919 067 \$	35 327 015 \$
Moins les primes de réassurance cédées	2 347 574	2 367 039
Primes nettes acquises	33 571 493	32 959 976
<b>Charges</b>		
Sinistres subis (note 6)	26 412 975	29 167 978
Souscriptions, frais généraux et frais d'administration	1 906 074	1 871 522
Impôts sur les primes	1 129 427	1 040 109
	29 448 476	32 079 609
Bénéfice avant ce qui est mentionné ci-dessous	4 123 017	880 367
Revenu de placement et autres produits [note 3(b)]	2 636 918 \$	3 391 311 \$
<b>Bénéfice net</b>	6 759 935	4 271 678

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## ÉTAT DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	2010	2009
<b>Bénéfice net</b>	6 759 935 \$	4 271 678 \$
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>		
Gains non réalisés sur les actifs disponibles à la vente	3 093 837	11 757 876
Constatation de pertes réalisées sur les actifs disponibles à la vente	2 161 883	1 684 000
	5 255 720	13 441 876
<b>Résultat étendu</b>	12 015 655 \$	17 713 554 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## ÉTAT DU FONDS DE GARANTIE

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	2010	2009
<b>Réserves obligatoires selon la Commission des services financiers de l'Ontario</b>		
Solde au début et à la fin de l'exercice	50 000 \$	50 000 \$
<b>Fonds de garantie supplémentaires</b>		
Solde au début de l'exercice	42 485 985	40 464 307
Bénéfice net	6 759 935	4 271 678
Remboursement à des souscripteurs	—	(2 250 000)
Solde à la fin de l'exercice	49 245 920 \$	42 485 985 \$
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu</b>		
Solde au début de l'exercice	2 633 860	(10 808 016)
Autres éléments du résultat étendu	5 255 720	13 441 876
Solde à la fin de l'exercice	7 889 580	2 633 860
<b>Total du fonds de garantie</b>	<b>57 185 500 \$</b>	<b>45 169 845 \$</b>
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu</b>		
Le solde à la fin de l'exercice se compose de l'élément suivant :		
Gains non réalisés sur les actifs disponibles à la vente	7 889 580	2 633 860
<b>Total du cumul des autres éléments du résultat étendu</b>	<b>7 889 580 \$</b>	<b>2 633 860 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	2010	2009
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>		
<b>Exploitation</b>		
Bénéfice net	6 759 935 \$	4 271 678 \$
<b>Éléments sans effet sur la trésorerie</b>		
Revenus de placement à recevoir	1 158	239 071
Perte à la vente de placements	2 169 861	1 851 730
Amortissement des immobilisations	46 351	63 391
Amortissement des obligations	118 473	49 952
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation	(600 732)	(1 146 611)
Provisions pour sinistres, montant net	3 593 973	(2 616 863)
Primes reçues par anticipation	2 678 472	(3 570 113)
	14 767 491	(857 765)
<b>Financement</b>		
Remboursement à des souscripteurs	—	(2 250 000)
<b>Investissement</b>		
Achats d'obligations	(27 177 791)	(14 715 118)
Achats d'actions	(15 485 754)	(17 562 725)
<b>Produit de la cession de placements</b>		
Obligations	28 030 250	8 700 000
Actions	9 139 377	20 960 800
Acquisitions d'immobilisations	(11 635)	(22 538)
	(5 505 553)	(2 639 581)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	9 261 938	(5 747 346)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	21 287 437	27 034 783
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>30 549 375 \$</b>	<b>21 287 437 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (le « Fonds ») a été constitué aux termes de l'Entente d'échange d'assurance réciproque pour les conseils scolaires de la province d'Ontario (l'« Entente ») datée du 15 août 1986 et modifiée le 1<sup>er</sup> janvier 2002, conclue par divers conseils scolaires participant à l'Entente. Le Fonds détient un permis de la Commission des services financiers de l'Ontario pour fournir à ses souscripteurs l'assurance aviation, l'assurance auto du propriétaire et l'assurance auto du non-propriétaire, l'assurance détournements, l'assurance frais juridiques, l'assurance responsabilité civile, l'assurance maritime, l'assurance des biens et l'assurance des chaudières et contre le bris des machines, et ce, en conformité avec la Partie XIII de la Loi sur les assurances de l'Ontario, L.R.O. 1990. Le Fonds a commencé ses activités le 1er janvier 1987 et compte 77 souscripteurs (100 en 2008). Les souscriptions au Fonds sont renouvelées à la fin d'une période de cinq ans. La prochaine date de renouvellement des polices est le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### 1. Principales méthodes comptables

#### (a) Règles de présentation

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, lesquels ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. L'établissement d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui touchent la valeur comptable des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice visé. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### (b) Primes

Les primes sont acquises sur la durée des polices en cause. Comme les polices d'assurance du Fonds se terminent le 31 décembre, il n'y a pas de primes non acquises à cette date. Les primes reçues par anticipation se rapportent à des primes reçues durant l'exercice écoulé pour les polices d'assurance entrant en vigueur le 1er janvier de l'exercice suivant.

#### (c) Instruments financiers

Tous les instruments financiers autres que les contrats d'assurance sont évalués à leur juste valeur dans le bilan, à l'exception des prêts et créances et des autres passifs financiers qui sont évalués au coût après amortissement. Tous les instruments financiers précédemment classés à titre de placements sont désignés comme étant des titres disponibles à la vente. Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur et les gains et les pertes non réalisés connexes sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'au moment de la vente ou jusqu'à ce qu'une perte de valeur durable soit constatée. À ce moment, les gains et les pertes non réalisés cumulés sont comptabilisés dans le revenu de placement. Les gains et les pertes réalisés à la vente et les pertes de valeur durables sont inclus dans le gain net réalisé à la vente de titres.

Les dividendes et les intérêts sur ces titres sont inclus dans le revenu de placement et sont constatés au moment où ils sont gagnés. Les distributions de revenu provenant de fiducies de revenu canadiennes sont constatées à titre de produits au moment de leur réception. Le revenu de dividende sur les actions ordinaires et les actions privilégiées est constaté à la date ex-dividende.

Le Fonds comptabilise tous ses instruments financiers au moyen de la méthode de comptabilisation à la date de règlement. Les coûts de transaction liés à l'achat d'instruments financiers sont ajoutés à la valeur comptable.

Le Fonds procède à des examens réguliers afin de déterminer les titres qui présentent des indications objectives d'une perte de valeur possible et d'évaluer ces titres. Une perte de valeur est portée en charges lorsque la juste valeur d'un titre est inférieure à son coût ou à son coût après amortissement et lorsque la perte de valeur est considérée comme durable. Les facteurs dont le Fonds tient compte pour déterminer si une perte de valeur est durable comprennent la durée de l'écart négatif entre la juste valeur et le coût ainsi que l'importance de cet écart, la situation financière et les perspectives à court terme de l'émetteur, et la capacité du Fonds et son intention de conserver le placement suffisamment longtemps pour permettre le recouvrement de tout montant qui pourrait éventuellement l'être.

## 1. Principales méthodes comptables (suite)

### (d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements dans des instruments du marché monétaire.

### (e) Immobilisations

Les immobilisations et les améliorations locatives sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Immobilisations	Taux
Bâtiments	3,33 %
Matériel et ameublement	20 %
Matériel informatique	33 %
Améliorations du bâtiment	20 %
Automobiles	25 %

### (f) Provisions pour sinistres

Une provision a été établie pour les montants estimatifs à payer à l'égard de tous les sinistres déclarés et impayés selon chaque cas, plus un montant pour l'évolution défavorable des sinistres et pour les sinistres subis au 31 décembre, mais qui n'ont pas encore été déclarés au Fonds. Les montants à recouvrer au titre de la réassurance prévus à l'égard des provisions pour sinistres sont comptabilisés de la même manière à titre d'actifs. Le calcul de ces provisions tient compte de la valeur temps de l'argent selon des taux d'actualisation fondés sur le revenu de placement prévu découlant des actifs adossant ces provisions.

Étant donné que ces montants sont nécessairement fondés sur l'estimation de tendances futures en matière de gravité des sinistres et sur d'autres facteurs qui pourraient varier au fur et à mesure que les sinistres sont réglés, les montants définitifs à payer peuvent correspondre plus ou moins aux montants estimatifs. Bien qu'il soit impossible de mesurer le degré de variabilité de ces estimations, la direction est d'avis que les montants inscrits pour les sinistres impayés et les frais d'expertise connexes sont adéquats. Un actuaire révisé périodiquement ces estimations et, lorsque des ajustements à ces provisions s'imposent, il en est tenu compte dans les résultats de l'exercice.

### (g) Réassurance

Le Fonds comptabilise les soldes de réassurance au bilan en chiffres bruts pour indiquer l'étendue du crédit lié à la réassurance et il comptabilise ses obligations envers les souscripteurs sur une base nette dans l'état des résultats pour montrer les résultats de la rétention des primes souscrites. Les montants à recouvrer des réassureurs sont estimés d'une manière semblable à celle qui est utilisée pour les provisions pour sinistres connexes.

### (h) Impôt sur le bénéfice

En tant que fonds d'échange d'assurance en vertu de la Loi sur les assurances de l'Ontario, le Fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur le bénéfice. Par conséquent, aucune charge d'impôts n'a été inscrite dans les présents états financiers.

## 2. Changements de méthode comptable à venir – Normes internationales d'information financière

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada (le « CNC ») a confirmé que toutes les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, y compris le Fonds, devront adopter les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Dans le cas du Fonds, les IFRS doivent s'appliquer à la période ouverte à compter du 1er janvier 2011, ce qui inclut la préparation et la présentation des informations comparatives d'une année. Par conséquent, la date de transition dans ces états financiers comparatifs est le 1er janvier 2010.

Le Fonds a terminé la phase d'analyse de l'étendue des travaux du projet, qui comprenait l'amorce du projet et l'information de son existence, l'identification des différences significatives entre les PCGR du Canada et les IFRS, la planification du projet et le ressourcement.

Le Fonds a déterminé qu'aucune différence d'évaluation n'existait entre les PCGR du Canada et les IFRS qui aurait une incidence sur la situation financière d'ouverture du Fonds à la date de transition. De plus, les résultats opérationnels selon les IFRS ne seront pas différents de ceux établis conformément aux PCGR du Canada. Toutefois, les informations fournies dans les états financiers conformément aux IFRS seront différentes de celles fournies conformément aux PCGR du Canada.

## 3. Placements

	2010	2009
<b>Obligations</b>		
Gouvernements	42 012 308 \$	53 847 055 \$
Sociétés	71 409 813	60 409 882
<b>Actions</b>		
Actions ordinaires	25 081 707	23 024 333
Parts de fonds commun de placement et de fonds en gestion commune	13 735 064	6 496 318
	152 238 892 \$	143 777 588 \$

La juste valeur des titres est fondée sur le cours du marché.

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et celle du revenu de placement à recevoir se rapprochent de leur valeur comptable en raison de la brièveté des périodes à courir jusqu'à l'échéance.

### (a) Liquidités

Échéances au 31 décembre 2010

	Dans moins de un an	De un an à trois ans	De trois à cinq ans	De cinq à dix ans	Dans plus de dix ans
Obligations	26,007,267 \$	47,078,946 \$	22,155,624 \$	18,180,284 \$	- \$

Échéances au 31 décembre 2009

	Dans moins de un an	De un an à trois ans	De trois à cinq ans	De cinq à dix ans	Dans plus de dix ans
Obligations	- \$	34,602,629 \$	51,251,250 \$	28,403,058 \$	- \$

Le taux de rendement moyen pondéré des titres d'emprunt fondé sur la valeur marchande au 31 décembre 2010 s'établissait à 3,99 % (3,4 % en 2009).

### 3. Placements (suite)

#### (b) Revenu de placement et autres produits

	2010	2009
Intérêts	4 161 550 \$	4 559 308 \$
Dividendes	830 790	760 192
Perte à la vente de placements	(2 169 861)	(1 851 730)
Frais de placement	(291 640)	(166 465)
	2 530 839	3 301 305
Autres produits	106 079	90 006
	2 636 918 \$	3 391 311 \$

#### (c) Juste valeur

Le Fonds classe les données servant à l'évaluation de la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs. Le tableau suivant présente l'utilisation que fait le Fonds des cours du marché (niveau 1), des modèles internes utilisant des données de marché observables (niveau 2) et des modèles internes qui utilisent des données autres que des données de marché observables (niveau 3) pour son évaluation des placements en obligations et en actions, ainsi que des dérivés :

	2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	33 799 161 \$	5 017 610 \$	- \$	38 816 771 \$
Obligations	-	113 422 121	-	113 422 121
<b>Total</b>	33 799 161 \$	118 439 731 \$	- \$	152 238 892 \$
2009				
Actions	29 520 651 \$	- \$	- \$	29 520 651 \$
Obligations	10 000 000	104 256 937	-	114 256 937
<b>Total</b>	39 520 651 \$	104 256 937 \$	- \$	143 777 588 \$

Le Fonds ne comptait aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Le Fonds n'a aucun placement dans la catégorie de niveau 3.

## 4. Immobilisations

	2010			2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	205 000 \$	– \$	205 000 \$	205 000 \$
Bâtiment	204 804	73 957	130 847	137 674
Matériel et ameublement	144 214	132 727	11 487	18 844
Matériel informatique	80 623	59 762	20 861	17 414
Améliorations du bâtiment	472 187	442 405	29 782	37 011
Automobiles	67 000	47 458	19 542	36 292
	1 173 828 \$	756 309 \$	417 519 \$	452 2355 \$

## 5. Montants de garantie

### (a) Assurance responsabilité

Le montant de garantie de l'assurance responsabilité civile est limité à un maximum de 20 000 000 \$ (20 000 000 \$ en 2009) par sinistre et à un maximum de 20 000 000 \$ (20 000 000 \$ en 2009) dans le cadre d'un même événement couvert donnant lieu à une série de déclarations de sinistre. Le Fonds a obtenu une protection de réassurance pour ces polices dont le montant de garantie est limité à 15 000 000 \$ (15 000 000 \$ en 2009) dans le cadre d'un même événement donnant lieu à une déclaration ou à une série de déclarations dépassant 5 000 000 \$ (5 000 000 \$ en 2009).

### (b) Assurance des biens

Le versement d'une indemnité sans plafond est prévu dans l'assurance des biens, après déduction de la franchise du souscripteur, dans le cas d'un sinistre ou d'une série de sinistres découlant d'un seul événement. Le Fonds a obtenu une protection de réassurance sur ces polices jusqu'à concurrence de 250 000 000 \$ sous réserve d'une rétention de 5 000 000 \$ par sinistre avec dommages matériels (5 000 000 \$ en 2009), et de 500 000 \$ (500 000 \$ en 2009) par sinistre pour les frais supplémentaires, sous réserve d'une rétention annuelle globale de 15 000 000 \$ (15 000 000 \$ en 2009), au-delà de laquelle cette dernière réduit la franchise du souscripteur.

Le Fonds a obtenu une protection de réassurance aux termes de laquelle tout sinistre se situant entre 5 000 000 \$ et 10 000 000 \$ est partagé à raison de 25 % et à raison de 50 % pour les sinistres variant de 10 000 000 \$ à 20 000 000 \$.

### (c) Assurance des chaudières et contre le bris des machines

Le versement d'une indemnité est prévu dans l'assurance des chaudières et contre le bris des machines, après déduction de la franchise du souscripteur, dans le cas d'un sinistre ou d'une série de sinistres découlant d'un seul événement. Entre 1992 et 2008, le programme des chaudières et des machines du Fonds a été entièrement réassuré. Depuis 2008, le Fonds assure ce programme au moyen d'une police en coassurance avec un autre assureur de chaudières. Le Fonds partage tout sinistre à raison de 25 %, et la police couvre jusqu'à concurrence de 15 000 000 \$ (15 000 000 \$ en 2009), sous réserve d'une rétention égale à la franchise du souscripteur.

### (d) Assurance automobile de propriétaire

Le versement d'une indemnité est prévu dans l'assurance automobile de souscripteur propriétaire dans le cas d'un sinistre ou d'une série de sinistres découlant d'un seul événement jusqu'à concurrence de 20 000 000 \$ (20 000 000 \$ en 2009) sous réserve de la possibilité de recouvrement de la franchise du souscripteur. Le Fonds a obtenu une protection de réassurance pour les sinistres de responsabilité civile par rapport à des tiers et d'assurance individuelle relative à ces polices n'excédant pas 20 000 000 \$ (20 000 000 \$ en 2009), sous réserve d'une rétention de 3 000 000 \$ par déclaration de sinistre (3 000 000 \$ en 2009).

## 6. Provisions pour sinistres

### (a) Nature des provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres et les montants connexes à recouvrer au titre de la réassurance constituent des estimations pouvant varier, et la variation pourrait être importante dans un avenir rapproché. La variabilité survient du fait que tous les événements touchant le règlement ultime des sinistres n'ont pas encore eu lieu et qu'ils peuvent ne pas avoir lieu pendant un certain temps. La variabilité peut découler de la réception de renseignements supplémentaires sur les sinistres ou de modifications importantes quant à la gravité ou à la fréquence des sinistres par rapport aux tendances historiques. Les estimations sont surtout fondées sur l'expérience historique du Fonds. Le Fonds croit que les méthodes d'estimation qui ont été utilisées produisent des résultats raisonnables, étant donné les renseignements disponibles à l'heure actuelle.

Le Fonds s'efforce d'établir des provisions suffisantes pour les sinistres à la date d'évaluation originale. Toutefois, au fil du temps, le coût final des sinistres devient de plus en plus certain. En 2010, le Fonds a enregistré une évolution favorable de 4 096 312 \$ des sinistres (évolution défavorable de 4 034 000 \$ en 2009).

Le détail des provisions pour sinistres selon la catégorie de risque est présenté dans le tableau ci-après :

	2010		2009	
	Brutes	Cédées	Brutes	Cédées
Assurance responsabilité civile générale	93 794 596 \$	- \$	86 941 440 \$	- \$
Assurance des biens, des chaudières, contre le bris des machines et contre les vols et les détournements	8 024 021	583 148	12 785 849	1 748 001
Assurance automobile	1 825 319	-	1 487 527	-
	103 643 936 \$	583 148 \$	101 214 816 \$	1 748 001 \$

La direction a conclu que la meilleure estimation de la juste valeur des provisions pour sinistres actuellement disponibles est le montant calculé par l'actuaire nommé. La valeur calculée par l'actuaire au 31 décembre 2010 s'élevait à 103 643 936 \$ (101 214 816 \$ en 2009), déduction non faite du montant de réassurance estimé à 583 148 \$ (1 748 001 \$ en 2009).

Les montants à recouvrer au titre de la réassurance déduits des sinistres subis ont été de 78 152 \$ (38 270 \$ en 2009).

L'assurance cédée conformément aux contrats de réassurance ne dégage pas le Fonds de sa responsabilité en première ligne face au souscripteur. Aucun renseignement n'a été porté à l'attention du Fonds indiquant que l'un de ses réassureurs actuels ne serait pas en mesure de remplir ses engagements aux termes des contrats de réassurance.

### (b) Actualisation des provisions pour sinistres et des montants connexes à recouvrer au titre de la réassurance

Les provisions pour sinistres et les montants connexes à recouvrer au titre de la réassurance sont actualisés selon des taux fondés sur le revenu de placement prévu découlant des actifs adossant les provisions et correspondant au calendrier estimatif des versements et des montants à recouvrer. Le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation s'est établi à 3,86 % (2,7 % en 2009).

La provision brute et les estimations des montants à recouvrer au titre de la réassurance sont les suivantes :

	2010		2009	
	Actualisées	Non actualisées	Actualisées	Non actualisées
Provision brute	103 643 936 \$	102 673 148 \$	101 214 816 \$	99 454 000 \$
Cession de réassurance	583 148	583 126	1 748 001	1 715 000

## 7. Gestion du risque financier

La gestion du risque financier du Fonds vise essentiellement à faire en sorte que l'issue des activités comportant un risque corresponde aux objectifs et au seuil de tolérance du Fonds, ainsi qu'à maintenir un juste équilibre entre les risques et les avantages tout en protégeant le bilan du Fonds d'événements qui pourraient nuire de façon importante à sa solidité financière. L'équilibre entre les risques et les avantages est atteint au moyen de la conciliation de la tolérance au risque et de la stratégie d'entreprise, de la diversification des risques, de la fixation d'un prix approprié en fonction du risque, de l'atténuation du risque à l'aide de contrôles préventifs et du transfert du risque à des tiers.

L'exposition du Fonds à une perte potentielle découlant des instruments financiers est principalement attribuable au risque de souscription ainsi qu'à divers risques de marché, notamment le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux fluctuations du marché des actions, le risque de change, le risque d'illiquidité ainsi que le risque de crédit.

### (a) *Risque de souscription*

Le risque de souscription s'entend du risque que le total des coûts liés aux sinistres et des frais d'acquisition excède les primes reçues. Ce risque peut découler de nombreux facteurs, notamment le risque de tarification, le risque d'établissement des réserves, le risque de sinistre catastrophique et le risque de couverture de réassurance.

Nos objectifs en matière de souscription sont de rechercher des clients dans notre marché cible sous réserve de prudence et de diversité et d'atteindre des résultats techniques affichant un ratio combiné d'au plus 113,5 %.

#### (i) *Risque lié à l'établissement des prix*

Le risque lié à l'établissement des prix apparaît lorsque l'expérience réelle en matière de sinistres diffère des hypothèses prises en compte dans le calcul de l'établissement des prix. De tout temps, les résultats techniques du secteur des assurances multirisques ont fluctué de manière significative en raison du caractère cyclique du marché de l'assurance. Le cycle du marché subit l'incidence de la fréquence et de la gravité des pertes, des niveaux de capacité et de demande, de la conjoncture économique et de la concurrence sur le plan des prix. L'établissement des prix de nos produits tient compte de nombreux facteurs, notamment la fréquence et la gravité des sinistres, les ratios de frais de la gamme de produits, les facteurs de risques particuliers, le montant du capital nécessaire pour maintenir la gamme de produits et le revenu de placement tiré de ce capital. Ces facteurs sont déterminés en collaboration avec l'actuaire du Fonds et sont réexaminés et ajustés de façon périodique afin de s'assurer qu'ils rendent compte de la conjoncture.

#### (ii) *Risque lié à l'établissement des réserves*

Le risque lié à l'établissement des réserves se présente en raison du temps écoulé entre le moment de la survenance du sinistre, celui du rapport du sinistre à l'assureur et celui du règlement final d'une déclaration de sinistre. Les provisions pour sinistres constituent des prévisions du coût final de règlement et de l'administration des déclarations de sinistre en fonction d'une évaluation des faits et des circonstances connus à ce moment-là, d'un examen des modèles de règlements passés, des prévisions relatives aux tendances en ce qui a trait à la gravité des sinistres et à leur fréquence, des théories juridiques quant aux obligations et à la responsabilité et d'autres facteurs.

Les variables du processus d'estimation des réserves peuvent subir l'incidence de la réception de renseignements supplémentaires sur les sinistres et d'autres facteurs internes et externes, notamment des changements dans les procédés de traitement des déclarations de sinistre, l'inflation, les tendances sur les plans judiciaire et juridique, les modifications législatives, la prise en compte de risques non prévus au moment de la mise en place de la police ainsi que des modifications importantes quant à la gravité ou à la fréquence des sinistres par rapport aux tendances historiques. En raison du temps écoulé entre le moment de la survenance du sinistre, celui du rapport du sinistre à l'assureur et celui du règlement final d'une déclaration, les provisions peuvent évoluer différemment des hypothèses actuarielles formulées au moment d'estimer les provisions pour sinistres. Les provisions pour sinistres du Fonds font l'objet d'un examen distinct par l'actuaire indépendant désigné, lequel doit les juger acceptables, et par l'actuaire chargé de l'évaluation externe.

## 7. Gestion du risque financier (suite)

### (a) Risque de souscription (suite)

#### (iii) Risque de sinistre catastrophique

Le risque de sinistre catastrophique s'entend du risque de pertes découlant de sinistres multiples résultant d'une catastrophe unique. Les sociétés d'assurances multirisques enregistrent de grands sinistres découlant de catastrophes produites par l'homme ou de catastrophes naturelles qui peuvent se traduire par d'importantes pertes techniques. Les catastrophes peuvent entraîner des pertes pour divers assureurs IARD qui, en raison de leur incidence continue, peuvent reporter l'évaluation exacte et en temps opportun de l'étendue des dommages qu'elles causent, ou nuire à cette évaluation.

La fréquence et la gravité des catastrophes sont, par nature, imprévisibles. Le Fonds gère son exposition aux risques assurés par l'intermédiaire d'une protection de réassurance. Il réassure les sinistres imputables à une seule catastrophe supérieure à 5 millions de dollars jusqu'à concurrence de 250 millions de dollars. Le montant non distribué de 5 millions de dollars représente moins de 20 % du fonds de garantie du Fonds. Le risque afférent à la protection de réassurance survient lorsque les modalités, les conditions ou la tarification varient au moment du renouvellement des polices de réassurance, surtout à la suite de catastrophes.

#### (iv) Risque de réassurance

Le Fonds recourt à la réassurance pour gérer le risque de souscription; cependant, la réassurance ne dégage pas le Fonds de sa responsabilité de première ligne à l'égard de ses titulaires de police. Par conséquent, le Fonds s'expose au risque de crédit associé aux montants qu'il cède aux réassureurs. Le Fonds évalue la solidité financière des réassureurs avant de signer un traité de réassurance et surveille régulièrement leur situation. De plus, le Fonds a instauré des critères de notation minimums auxquels doivent satisfaire ses réassureurs. Il souscrit aux critères de réassurance sur une base continue afin d'obtenir la meilleure tarification possible. Le Fonds travaille de concert avec des réassureurs de renom qui disposent du savoir-faire dans leur domaine de compétence et ont des connaissances du secteur. La direction revoit les programmes de réassurance afin de gérer efficacement les coûts et de réduire la possibilité d'écarts en ce qui a trait aux protections de réassurance.

### (b) Risque de crédit

#### (i) Actifs investis

La stratégie de gestion du risque du Fonds consiste à investir en priorité dans des instruments d'emprunt d'émetteurs dont la cote de crédit est élevée et à limiter le montant d'exposition au risque de crédit associé à chacun des émetteurs. Le Fonds tente d'atténuer son exposition au risque de crédit en imposant des limites relatives à son portefeuille en ce qui a trait à chacun des émetteurs ainsi qu'à la qualité du crédit. Le tableau qui suit présente la ventilation du portefeuille de titres à revenu fixe du Fonds en fonction de la cote de DBRS ou si cette dernière n'est pas disponible, en fonction de celle de S&P :

	2010		2009	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
AAA	5 151 878 \$	5	– \$	–
AA	78 389 740	69	95 764 142	84
A	20 706 318	18	12 492 795	11
BBB / R2+	9 174 185	8	6 000 000	5
	113 422 121 \$	100%	114 256 937 \$	100%

## 7. Gestion du risque financier (suite)

### (b) Risque de crédit (suite)

#### (ii) Montants à recouvrer et à recevoir au titre de la réassurance

En date du 31 décembre 2010, les montants à recouvrer et à recevoir par le Fonds au titre de la réassurance étaient assujettis à un risque de crédit dans la mesure où un réassureur donné pouvait ne pas être en mesure ou refuser de rembourser le Fonds conformément aux termes des contrats de réassurance en question. Le Fonds a instauré des politiques qui limitent son exposition à chacun des réassureurs et procède régulièrement à une évaluation de la solvabilité des réassureurs avec lesquels il transige. Selon les lignes directrices internes, les réassureurs sont généralement tenus d'avoir une cote de crédit A. Toute exception doit être soumise à l'approbation du chef de la direction.

En 2010, le solde des montants à recouvrer par le Fonds au titre de la réassurance s'élevait à 507 023 \$ (1 642 325 \$ en 2009), montant exigible du réassureur de biens FM Global.

### (c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Fonds ne dispose pas des fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers et ses obligations relatives aux contrats à mesure qu'ils arrivent à échéance, sans être tenu de mobiliser des fonds à des taux défavorables ou de procéder à une liquidation forcée de ses actifs.

Le risque d'illiquidité découle des activités générales d'une entreprise et survient dans le cadre de la gestion de l'actif et du passif. Les besoins de liquidités en ce qui a trait aux activités du Fonds sont comblés principalement au moyen des fonds provenant de l'exploitation, d'échéances d'actifs et des revenus et autres rendements tirés des titres de placement. Les fonds provenant de ces sources servent pour l'essentiel au paiement des sinistres, des frais d'expertise en sinistres et des charges d'exploitation. Le moment et le montant des sinistres de catastrophe sont inévitablement imprévisibles et peuvent accroître les besoins de liquidités. Afin de combler ces besoins de liquidités, le Fonds a instauré des politiques afin de limiter et de contrôler son exposition à chacun des émetteurs ou groupe d'émetteurs connexes tout en s'assurant que, d'une façon générale, l'actif et le passif concordent en termes de durée et de devises. Qui plus est, le Fonds détient une partie des placements en titres liquides.

Au 31 décembre 2010, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Fonds se chiffraient à 30 549 375 \$ (20 722 078 \$ en 2009). Le Fonds dispose également d'une marge de crédit de 500 000 \$ (500 000 \$ en 2009).

Le tableau qui suit présente les versements prévus se rapportant aux sinistres impayés ainsi que les échéances prévues du portefeuille de placements du Fonds.

Les versements prévus au titre des sinistres impayés s'établissaient comme suit au 31 décembre 2010 :

Moins de un an	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de 10 ans	Total
23 335 000 \$	55 968 000 \$	13 990 000 \$	3 823 000 \$	97 116 000 \$

Les versements prévus au titre des sinistres impayés s'établissaient comme suit au 31 décembre 2009 :

Moins de un an	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de 10 ans	Total
23 440 000 \$	48 249 000 \$	17 985 000 \$	4 342 000 \$	94 016 000 \$

## 7. Gestion du risque financier (suite)

### (d) *Risque de marché*

Le risque de marché désigne le risque de perte qui découle des variations défavorables des taux et des prix pratiqués sur le marché, telles que les fluctuations des taux d'intérêt et de change, la volatilité des marchés boursiers et d'autres changements pertinents en ce qui a trait aux taux ou aux prix du marché. Le risque de marché est influencé directement par la volatilité et la liquidité des marchés sur lesquels les actifs sous-jacents sont négociés. L'analyse qui suit explique les principaux risques de marché auxquels est exposé le Fonds ainsi que la façon dont ces risques sont gérés à l'heure actuelle.

#### (i) *Risque de taux d'intérêt*

Les variations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur la valeur de marché du portefeuille de titres à revenu fixe et sur la valeur du passif du Fonds. Les données historiques et l'information courante servent à établir un tableau de règlement des sinistres par branche d'assurance, tableau qui sert à élaborer des politiques et stratégies de placements. En règle générale, le revenu de placement du Fonds augmente en fonction des taux d'intérêt à long terme. Les fluctuations des taux d'intérêt à court terme donneront lieu d'ordinaire à des gains ou pertes non réalisés. Le revenu de placement du Fonds tiré des intérêts et des dividendes diminuera au cours des périodes prolongées de baisses de taux d'intérêt à mesure que les titres à revenu fixe dégagant un rendement plus élevé sont rachetés, échus ou vendus et que le produit s'y rapportant est réinvesti à des taux plus faibles. Ceci entraînera vraisemblablement des gains non réalisés attribuables à la valeur des titres à revenu fixe que le Fonds continue de détenir ainsi que des gains réalisés tant que les titres en cause ne sont pas vendus. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur de marché des titres à revenu fixe existants du Fonds va habituellement diminuer et les gains réalisés sur les titres à revenu fixe sont susceptibles de reculer ou de se traduire par des pertes réalisées.

Au 31 décembre 2010, la direction estimait qu'une hausse immédiate et parallèle hypothétique de 100 points de base, ou de 1 %, des taux d'intérêt diminuerait la valeur de marché des titres à revenu fixe de 3 177 843 \$ (4 119 000 \$ en 2009), ce qui représente 2,8 % (3,6 % en 2009) du portefeuille de titres à revenu fixe évalué à la juste valeur de 113 422 121 \$ (114 256 937 \$ en 2009); cette hausse diminuerait également la valeur des réserves pour sinistres impayés de 3 045 000 \$ (3 007 000 \$ en 2009). Ceci atténuerait la variation de la valeur de marché des obligations. Inversement, une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt augmenterait la valeur de marché des titres à revenu fixe ainsi que la valeur des réserves pour sinistres impayés du même montant, respectivement. S'il fallait que le Fonds procède à une liquidation rapide et imprévue des actifs afin de satisfaire à ses obligations relatives aux polices d'assurance, les fluctuations des taux d'intérêt pourraient donner lieu à des gains ou des pertes réalisés qui seraient supérieurs à la variation de la valeur des réserves.

Les calculs de l'incidence éventuelle des variations hypothétiques des taux d'intérêt reposent sur de nombreuses hypothèses, y compris le maintien du niveau et de la composition actuels de l'actif en titres à revenu fixe à la date indiquée, et ne sont pas nécessairement une indication des rendements futurs. L'analyse de cette rubrique est fondée sur les hypothèses suivantes :

- 1) les titres qui composent le portefeuille du Fonds ne font pas l'objet d'une dépréciation;
- 2) les taux d'intérêt et le cours des actions fluctuent de façon indépendante;
- 3) les variations de la courbe des taux sont parallèles; et
- 4) les risques de crédit et d'illiquidité ne sont pas pris en compte.

De plus, il importe de noter que les titres disponibles à la vente dans une position de perte non réalisée, comme il est présenté dans les autres éléments du résultat étendu, peuvent à un moment donné se réaliser au moyen d'une vente ou d'une dépréciation.

## 7. Gestion du risque financier (suite)

### (d) Risque de marché (suite)

#### (ii) Risque lié aux fluctuations du marché des actions

Les fluctuations de la valeur des titres de participation ont une incidence sur le niveau et le moment de la constatation des gains et des pertes sur les titres détenus, ce qui entraîne des variations dans les gains et les pertes réalisés et non réalisés. La conjoncture économique, le climat politique et de nombreux autres facteurs peuvent également nuire aux marchés boursiers et, par conséquent, à la valeur des titres de participation que détient le Fonds.

Afin d'atténuer ces risques, le Fonds s'appuie sur une politique de placements qu'a approuvée le conseil d'administration. La politique impose des limites à l'égard de chacun des placements et la conformité à cette politique est étroitement surveillée. Le Fonds gère le risque de marché en diversifiant les catégories d'actifs, en instaurant des politiques visant à imposer des limites et à surveiller chacun des émetteurs et son exposition globale aux actions.

Au 31 décembre 2010, la direction estimait qu'une hausse de 10 % du marché des actions, les autres variables étant constantes, aurait une incidence sur les autres éléments du résultat étendu de quelque 3 882 000 \$ (2 952 000 \$ en 2009). Une diminution de 10 % du cours des actions entraînerait l'effet opposé correspondant, ce qui aurait une incidence sur les autres éléments du résultat étendu pour le même montant. Les actions correspondent à 25,5 % (21 % en 2009) de la juste valeur du total des placements du Fonds.

#### (iii) Risque de change

Le risque de change s'entend de la possibilité que des fluctuations des taux de change aient un effet involontaire sur le résultat et sur les actions lorsqu'ils sont libellés en monnaie nationale. Ce risque est plus important lorsque les actifs auxquels est adossé le passif sont payables dans une devise et qu'ils sont investis dans des instruments financiers libellés dans une autre devise. Le Fonds surveille son exposition au risque de change à l'égard des placements, limite ces montants au besoin et atténue le risque de change. Le Fonds peut néanmoins subir à l'occasion des pertes découlant des fluctuations de la valeur de ces devises, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation.

Au 31 décembre 2010, le Fonds ne détenait aucun instrument libellé dans une monnaie étrangère.

## 8. Régime de retraite

Tous les employés du Fonds sont admissibles au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »), régime de retraite interentreprises. Ce régime offre aux employés des prestations déterminées selon la durée de service et le taux salarial. Depuis la date de création du régime, le 1er septembre 2004, jusqu'au 31 décembre 2010, les employés admissibles ont versé des cotisations variant entre 6 % et 9 % de leur salaire. Les cotisations du Fonds sont égales à celles que les employés ont versées au régime. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le Fonds a versé une cotisation de 121 740 \$ au régime. Puisqu'il s'agit d'un régime de retraite interentreprises, ces cotisations constituent la charge de retraite du Fonds. Aucun passif au titre du régime de retraite pour ce type de régime n'est compris dans les états financiers du Fonds. Ce dernier détenait une lettre de crédit en cours d'un montant de 130 000 \$ auprès d'OMERS, lettre qui est arrivée à échéance le 30 septembre 2011.

## 9. Règlements structurés

Dans le cours normal du règlement de certaines déclarations de sinistre, le Fonds achète des rentes de compagnies d'assurance-vie non apparentées qui possèdent une licence au Canada et qui sont régies par le surintendant des institutions financières du Canada. Ces compagnies d'assurance-vie effectuent ensuite des versements périodiques aux prestataires du Fonds. Le Fonds est exposé à un risque de crédit dans la mesure où l'une des compagnies d'assurance-vie serait incapable de continuer à faire ses versements de rentes aux prestataires. L'exposition maximale du Fonds au risque de crédit pour ces types d'entente était d'environ 17 290 975 \$ au 31 décembre 2010 (17 727 105 \$ en 2009). Cette exposition est réduite en fonction de la couverture offerte par le régime d'assurance Assurés de l'industrie de l'assurance-vie. Le Fonds a déterminé qu'aucune provision pour le risque de crédit n'était nécessaire au 31 décembre 2010.

## 10. Fonds de garantie

(a) Conformément à l'Entente, les souscripteurs n'étaient pas tenus de verser quelque montant que ce soit au Fonds sous forme d'apport de capital. Le fonds de garantie ne représente donc que l'excédent accumulé des produits sur les charges, y compris le revenu de placement, et peut servir à couvrir le coût d'éventuels sinistres résultant de catastrophes ou à réduire les primes futures, le cas échéant. Il est prévu dans l'Entente que les souscripteurs peuvent être appelés à verser des cotisations supplémentaires dans la mesure où les primes perçues sont insuffisantes pour le paiement des sinistres et des frais engagés par le Fonds. De la même manière, lorsque le montant des fonds accumulés dépasse celui des fonds requis pour satisfaire aux obligations liées aux sinistres, l'attribution de crédits au titre des primes est prévue dans l'Entente.

Le conseil d'administration a approuvé le remboursement d'une somme de néant \$ (1 500 000 \$ en 2009) aux souscripteurs d'assurance responsabilité civile, de néant \$ (néant \$ en 2009) aux souscripteurs d'assurance des biens et de néant \$ (750 000 \$ en 2009) aux souscripteurs d'assurance automobile.

Aux termes de la Loi sur les assurances de l'Ontario, le Fonds doit maintenir un fonds de garantie d'au moins 50 000 \$.

(b) Les fonds supplémentaires dans le fonds de garantie se rapportent aux groupes de souscription suivants :

	2010	2009
Responsabilité civile générale	24 775 568 \$	22 287 149 \$
Biens, chaudières, bris des machines et vol et détournements	15 309 141	11 757 653
Automobile	9 161 211	8 441 183
	49 245 920 \$	42 485 985 \$

## 11. Engagements

En décembre 2008, le Fonds a conclu un contrat de location de bureau jusqu'en 2013. Les paiements minimums au titre du contrat pour les trois prochains exercices s'établissent comme suit :

	2011	24 600 \$
	2012	24 600
	2013	24 600

## 12. Gestion du capital

Le capital se compose du fonds de garantie du Fonds qui, au 31 décembre 2010, se montait à 57 185 500 \$ (45 169 875 \$ en 2009). En ce qui a trait à la gestion du capital, le Fonds vise à maintenir la solidité financière et à protéger sa capacité de règlement des demandes d'indemnité. La haute direction travaille de concert avec l'actuaire pour élaborer la stratégie en matière de capital et les cibles que doit atteindre chacun des secteurs d'activité. La cible en ce qui a trait aux règlements des sinistres a été fixée à 55 % des primes souscrites annuellement. Les cibles relatives à l'assurance automobile et à l'assurance des biens sont établies en fonction de la rétention de la police de réassurance connexe. L'actuaire et la haute direction évaluent une fois l'an la distribution du capital excédentaire versée aux membres; les distributions sont fondées sur des calculs faits par l'actuaire. Le Fonds peut amasser son capital à même les cotisations des membres qui sont versées directement dans son compte d'excédent.

La Commission des services financiers de l'Ontario réglemente et surveille les niveaux de capital minimal requis du Fonds.